

Cultivons la Solidarité



BRETAGNE

Crise du COVID 19 : des Incertitudes à venir

Roland Josse SP—56

La situation que l'épidémie du Coronavirus nous fait vivre n'est pas pour rassurer le monde agricole et encore moins les paysans en difficultés que nous suivons. Le confinement complique notre travail de bénévole. A défaut de pouvoir rendre visite aux familles accompagnées, continuons à garder le contact pour qu'elles se sentent soutenues.

En cette période où la vie semble s'être figée, des femmes et des hommes continuent à travailler pour que les citoyens puissent se soigner, se nourrir, se déplacer.

Dans les fermes, les paysans.ne.s sont toujours à la tâche avec multitudes d'incertitudes pour l'avenir. Il y a les annonces de baisse du prix du lait et faute de débouchés, d'autres productions vont entrer dans la spirale des prix bas.

Concernant les productions en circuit court, les producteurs doivent s'adapter. La fermeture des cantines scolaires et des restaurants provoque un manque à gagner. Le flottement dans l'ouverture des marchés publics crée des tensions. Bon nombre de producteurs même s'ils innovent pour vendre auront des problèmes de trésorerie.

Pour les paysans que nous soutenons dans des démarches de redressement : quelles perspectives quand les administrations et les services économiques des créanciers sont difficilement joignables ? Cet état de fait rajoute du stress à des situations déjà moralement difficiles à vivre.

Nous sommes bien conscients que cette crise sanitaire sera suivie d'une crise économique et sociale. Pour le monde paysan, il ne faudrait pas que ce soit le prétexte à une restructuration favorisant l'agriculture industrielle. Le détricotage de certaines mesures environnementales peut nous laisser perplexes (distance d'épandage).

Cette logique libérale ira à l'encontre des envies citoyennes. Pendant cette crise, des consommateurs ont fait le choix du retour aux commerces de proximité et des marchés de producteurs. Ils font le choix d'une agriculture paysanne soucieuse de la qualité des produits et soucieuse de l'environnement.

Espérons que nos politiques au pouvoir sauront tenir quelques-unes de leurs promesses et prendre des décisions de bon sens pour que l'HOMME ne soit plus victime mais un acteur responsable.

Le monde médical a su se mobiliser sans compter pour sauver des vies. Souhaitons que le secteur de la finance sache se mobiliser pour sauver les plus fragiles.

Avril 2020

N° 67

Dans ce numéro :

Edito : P 1
Crise du COVID 19 : des Incertitudes à venir.
Roland Josse

Pages centrales P 2
Mesures d'aide d'urgence d'aide aux entreprises

Morgane Guenegues
Mesures d'aide d'urgence. Suite
Morgane Guenegues P 3
Jamais sans mon caveau.
Marcel Vasnier
Groupe de parole.
Marcel Vasnier

Dernière page P 4
PAC 2020, un peu particulière.

Anne Yvonne Henot
Tensions sur le marché du lait.
Elisabeth Chambry
Confinement : travaille à distance !
Elisabeth Chambry

Solidarité Paysans de Bretagne
17 Rue de Brest
35000 Rennes
Téléphone : 02 23 30 46 91

Collège Côtes d'Armor
93, bd Edouard Prigent
22000 Saint-Brieuc
Téléphone : 02 96 78 07 21

Bureau de Rostrenen
32 rue Marcel Sanguy
22110 Rostrenen
Téléphone: 02 96 24 58 49

Collège Morbihan
ZA de Keravel
56390 LOCQUELTAS
Téléphone : 02 97 67 51 33

Collège Ile et Vilaine
17, Rue de Brest
35000 Rennes
Téléphone : 02 99 50 70 65

Collège du Finistère
Hôtel-Pépinière d'Entreprises
4, zone de LUMUNOCH
29510 BRIEC
Téléphone: 02 29 20 08 09

Directeurs de Publication :
Michel MOUILLE et Raymond ROBIC
ISSN: 1632-6660
<http://www.solidaritepaysans.org>

Imprimerie: Donatworld
14 rue des Charmilles
35510 CESSON-SEVIGNE

Crise sanitaire : Les mesures d'aide d'urgence d'aide aux entreprises

Morgane Guenegues SP Bzh

L'état a mis en place un volet de mesures pour soutenir les entreprises. **Chaque mesure est soumise à des conditions d'éligibilité.** Quatre domaines principaux sont concernés

1. Une aide jusqu'à 1500 euros, à demande  partir du 1 avril 2020. Cette aide pourra être renouvelée en mai, ~~aucune décision n'a été prise pour l'instant.~~ Elle pourra être complétée par une aide régionale de 2000 euros pour les entreprises qui emploient au moins un salarié.

2. La possibilité de bénéficier  la garantie de l'état pour l'octroi de prêts à une durée d'un à cinq ans avec un différé de ~~paiement~~ d'un an.

3. Charges sociales : reports, échéanciers concernent le paiement des cotisations sociales des non salariées et salariées (hors part patronale) : Report des échéances de mars et d'avril, vous pouvez reporter tout ou une partie du paiement de vos cotisations. Aucune pénalité ne sera appliquée. Cette mesure de report s'applique dans les mêmes conditions aux cotisations dues dans le cadre d'un échéancier de paiement.

La MSA n'a procédé à aucun prélèvement concernant les échéances prévues entre le 12 et le 31 mars. Pour les échéances d'avril, les prélèvements sont également suspendus. Vous avez néanmoins la possibilité de régler vos cotisations par virement, en adaptant le montant de votre paiement à votre situation financière.

Pour les personnes non mensualisées : La date limite de paiement de votre 1er appel provisionnel est décalée au 30 juin. ~~Annulation~~  des majorations et pénalités de retard

Pour les cotisations salariales, les échéances du 15 mars et 25 mars n'ont pas été prélevées. Les échéanciers et plan de paiement en cours ne pourront pas être dénoncés.

Possibilité de demander une prise en charge des cotisations sociales pour les cotisations des non salariés agricoles et la part patronale des cotisations salariales.

Au plan fiscal, il est également possible d'obtenir des reports et des échéanciers de paiement des impôts, voire des dégrèvements.

4. Des mesures de chômage partiel et la possibilité d'adapter certaines règles du droit du travail.

Qu'en est-il des procédures : Règlement amiable, redressement judiciaire, liquidation judiciaire

Nous avons interrogé Morgane, juriste à Solidarité Paysans pour illustrer les questions les plus courantes :

L'état d'urgence sanitaire a été mis place par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 pour une durée de 2 mois. La fin de l'Etat d'Urgence Sanitaire interviendra (EUS), sauf renouvellement, le 24 mai 2020. C'est donc à partir du 24  mai que seront décomptés les différents délais.

Je devais demander une ouverture de redressement judiciaire en avril : comment je dois faire ?

L'ouverture des procédures collectives est normalement possible. S'agissant des procédures de redressement et de liquidation, seul le débiteur pourra la demander. L'audience pourra se tenir même si le demandeur ne peut être présent physiquement. Le juge pourra par tout moyen recueillir ses observations. Devant le tribunal judiciaire, l'ouverture dépend de la capacité de chaque tribunal à tenir les audiences compte tenu des moyens humains dont ils disposent.



Ma ferme est en cours de Règlement amiable judiciaire, une réunion était programmée le 20 avril : que va-t-il se passer ?

L'ordonnance ne prévoit pas pour les règlements amiables agricoles de prolongation des délais pour organiser les réunions et les  négociations. Certaines réunions et négociations se poursuivent.

Ma ferme est en « période d'observation » et le plan de redressement devait être déposé le 5 mai : cela sera-t-il possible ?

Les délais de la période d'observation et de présentation du plan sont prolongés à l'expiration

Crise sanitaire ...suite

du délai d'un mois suivant la fin de l'état d'urgence. C'est l'information que l'on retrouve dans la circulaire ministérielle.

La liquidation de ma ferme est terminée et j'étais convoqué au tribunal pour la clôture le 28 avril : est-ce je dois m'y rendre ?

Pour certains actes, les mandataires peuvent demander au Président du Tribunal des délais jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois après la date de fin de l'EUS.

Sont visés, les délais de vérification du passif, les délais de clôture des procédures collectives etc.... Dans le cas où une audience était prévue, il con-

vient de se rapprocher du mandataire.

En raison de la crise, je vais rencontrer des difficultés pour honorer mon dividende, que dois-je faire ?

Des reports de délais de remboursement du plan peuvent être demandés par le mandataire, le procureur ou le commissaire à l'exécution du plan. Les délais de report varient d'une durée égale à la période de l'état d'urgence sanitaire de 3 mois à 1 an. Les reports varient selon la date de la demande et la durée de report sollicitée.

Si votre exploitation est concernée : contactez l'association

Jamais sans mon caviste.

Marcel Vasnier SP—35



Le 17 mars 2020, face au contexte sanitaire, et n'étant pas équipés pour assurer les mesures nécessaires afin de vous protéger, nous avons fermé les portes de nos magasins ».

Un méchant virus, au surnom de bière, qui venait nous narguer ?

Qu'à cela ne tienne !

Le vendredi 27 mars, avec votre soutien, celui de nos amis vignerons et fournisseurs, nous décidons de nous lancer dans la nouvelle aventure du e-commerce ».

C'est le message que j'ai reçu dernièrement de mon caviste. Comme lui, producteurs, nous devons sans cesse nous réinventer, conserver notre âme et nos valeurs.

Alors que les GMS* distribuent fruits et légumes, boucherie, charcuterie, vins et alcools, fromages et toutes sortes de choses, les producteurs, les petits commerces, les marchés locaux sont contraints de fermer boutique.

Après quelques craintes justifiées et une situation compliquée, certains marchés ont rouvert le plus souvent à minima.

Puis, comme mon caviste, les producteurs ont fait preuve d'imagination et de réactivité.

La vente directe s'est développée partout où cela était possible, surtout sur les sites déjà en place (magasins à la ferme), la vente de paniers s'est réorganisée pour répondre à la demande en forte croissance. Nous ne pouvons qu'espérer que cette tendance se confirme après la crise et que cela profite à tous même si ça prend un peu de temps.

Par ailleurs la SOLIDARITE, ici n'est pas un vain mot, c'est concrétisée avec des restaurateurs qui, bien qu'ayant dû fermer leurs salles, continuent à s'approvisionner chez leurs producteurs pour cuisiner des repas qu'ils offrent aux soignants de nos hôpitaux. Ils ont également mis en place chez eux des dépôts-ventes, tout cela sans contrepartie financière. Merci à eux et bravo.

Guillaume Canet ne cesse de le répéter « nous avons tous une assiette et nous en sommes responsables ». C'est le moment de le dire avec force. La crise sanitaire aussi pénible soit-elle, peut amener les consommateurs vers des pratiques plus cohérentes, et rendre notre agriculture résiliente ; c'est à dire tirer des leçons de ses expériences et changer ses pratiques en conséquences.

Gardons espoir.

*GMS Grandes et Moyennes Surfaces.

Groupe de parole.

Marcel Vasnier SP—35

Depuis 1 an déjà, nous avons mis en place un groupe de parole dans le département. Nous appelons un groupe une assemblée d'au moins 5 personnes.

Nous savions que cela n'est pas facile, mais n'ayant aucune obligation de résultat immédiat, nous sommes patients et tenaces.

La participation est libre et le groupe ouvert pour chaque séance. Chacun peut venir pour s'exprimer, rencontrer d'autres personnes mais aussi écouter et apporter sa propre expérience.

Prochaines dates prévues: 15 mai et 26 juin de 14h00 à 16h00.

17 rue de Brest à Rennes.

Ligne de BUS N° 2. Arrêt Horizon.

Une campagne Pac 2020, un peu particulière.**Anne Yvonne Henot SP—29**

Avec le confinement le ministère de l'agriculture a obtenu un délai pour la déclaration de surfaces PAC au 15 juin 2020. Mais afin d'être sûr de recevoir l'avance de paiement en octobre 2020, il est préférable de déposer et signer sa déclaration avant le 15 mai 2020.

Attention, pour les demandes d'aides animales le délai reste fixé au 15 mai.

Les MAEC signées en 2015 sont arrivées à échéance en 2019. Le budget de la nouvelle PAC n'étant pas encore adopté par l'Union Européenne, des modalités spécifiques sont prévues pour certaines d'entre elles, reconduction pour un an ou nouvel engagement de 5 ans. Pensez à vous renseigner auprès de la DDTM* de votre département, de la Chambre d'Agriculture ou de votre prestataire PAC.

**- Brèves -****Assemblées générales reportées.**

L'assemblée générale de Solidarité Paysans de Bretagne initialement prévue le 9 avril à Merdrignac, est reportée. La date de report envisagée est le 10 septembre et sera confirmée dès que possible.



De même l'Assemblée générale du réseau national de Solidarité Paysans est reportée au 29-30 septembre.

Tensions sur le marché du lait**Elisabeth Chambry SP –Bzh**

En raison des pertes de débouchés, il existe actuellement de fortes tensions sur le prix du lait.



Le CNIEL* et certaines entreprises souhaitent encourager les producteurs à réduire les volumes afin de prévenir une trop forte chute du

prix du litre de lait.

Pour cela divers systèmes sont mis en place qui vont de la baisse de prix des 1000 l à différentes formules de compensation sur des baisses de volumes produits.

Chaque producteur de lait peut se renseigner



*Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière

Confinement : Solidarité Paysans travaille à distance !**Elisabeth Chambry SP—Bzh**

Comme pour de nombreuses associations et autres structures, le 16 mars nous a fait osciller entre interrogations, inquiétudes, stress pour organiser le télétravail et la volonté de rester disponibles pour l'ensemble des adhérents : personnes accompagnées et bénévoles ! Il a fallu en un jour ou deux mettre en œuvre le télétravail, et poursuivre la vie associative, tout en se repérant dans le bombardement d'informations et de mails sur les instructions gouvernementales. Mais grâce à toutes les



bonnes volontés l'association a pu vite mettre en place cette organisation.

Les salariées : travaillent toutes à distance, et sont joignables aux coordonnées indiquées ci-dessous.

Les bénévoles prennent des contacts et les équipes se réunissent... aussi à distance ! Nous devenons des « pro » de réunions téléphoniques et autres visio-conférences !

Nous espérons bien entendu que les rendez-vous, qui restent irremplaçables puissent être rapidement réorganisés.

Vos contacts pendant la crise sanitaire :

Elisabeth CHAMBRY, directrice	bzh-direction@solidaritepaysans.org	06.29.73.01.66
Laurence BALLAY, secrétaire	bzh-secretariat@solidaritepaysans.org	
Morgane Guénegues, juriste	bzh-juridique@solidaritepaysans.org	02.96.34.32.91
Béatrice LE ROUX (22)	bzh-cotesdarmor@solidaritepaysans.org	06 29 14 65 29
Claire SCRIGNAC (22)	bzh-cotesdarmor2@solidaritepaysans.org	06 48 47 53 33
Adèle LEBRUN (22-35)	bzh-cotesdarmor3@solidaritepaysans.org	07 60 10 61 90
Gaëlle RINGEARD (29)	bzh-finistere@solidaritepaysans.org	06 17 32 37 15
Clara PAILLEUX (56)	bzh-morbihan@solidaritepaysans.org	07 81 35 75 10
Stéphanie DURAND (35)	bzh-illeetvilaine@solidaritepaysans.org	06 32 70 60 37
Jacquine GAUCHET (35)	bzh-illeetvilaine2@solidaritepaysans.org	07 82 19 33 46